MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 180 1er février 2002

SOMMAIRE

Austria Investments S.A	8609	Crèche Haensel & Gretel, S.à r.l., Luxembourg	8629
Austria Investments S.A	8610	D.L. Partnership Chevry S.A., Senningerberg	8624
Avaya Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem-		D.L. Partnership Chevry S.A., Senningerberg	8626
bourg	8612	D.L. Partnership Elysée S.A., Senningerberg	8626
Avaya Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem-		D.L. Partnership Elysée S.A., Senningerberg	8628
bourg	8613	Dahm & Dahm S.C.I., Herborn	8597
Baal S.A., Luxembourg	8614	Distributa S.A., Luxemburg	8602
Begonia S.A. Holding, Luxembourg	8608	Doxa Holding S.A., Luxembourg	8623
Belamo Holding S.A., Luxembourg	8610	Dreive Holding S.A., Luxembourg	8629
Belma S.A.H., Luxembourg	8610	Dynamics Re S.A., Senningerberg	8619
BH Consulting S.A., Clemency	8615	Edizione Finance International S.A., Luxembourg	8629
Bi-Solutions, S.à r.l., Koerich	8611	Eldalux, S.à r.l., Wiltz	8601
Bi-Solutions, S.à r.l., Koerich	8612	Entreprise Lemos, S.à r.l., Itzig	8621
Biver S.A., Luxembourg	8618	Equiprolux, S.à r.l., Echternach	8611
C.B.P.I. S.A., Compagnie Biochimique des Partici-		Erdec S.A., Senningerberg	8629
pations Industrielles, Luxembourg	8618	Erdec S.A., Senningerberg	8631
CAE Euroco, S.à r.l., Luxembourg	8613	Ernster-Muller, S.à r.l., Bettendorf	8609
Café Restaurant Waldhaff, S.à r.l., Waldhaff	8618	Ernster-Muller, S.à r.l., Bettendorf	8609
Calliga S.C., Luxembourg	8619	Estate Investments S.A.H., Luxembourg	8631
Car Line S.A., Luxembourg	8619	Eurobounder S.A., Diekirch	8598
Caryns S.A., Luxembourg	8615	Eurocaps Investments S.A.H., Luxembourg	8636
Center of Competence Consulting S.A., Luxem-		Euronav Luxembourg S.A., Luxembourg	8636
bourg	8617	Euronord S.A., Luxembourg	8632
Chabot Holding S.A.H., Luxembourg	8620	Euronord S.A., Luxembourg	8632
Chaussures Merlin, S.à r.l., Echternach	8614	Europinvest S.A.H., Luxembourg	8636
Citibank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8616	Europinvest S.A.H., Luxembourg	8636
Citibank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8616	Explosif, S.à r.l., Echternach	8611
Clairam S.A., Luxembourg	8619	F&C Portfolios Fund, Sicav, Luxembourg	8633
Clôtures-Automatisation-Surveillance, S.à r.l., Weis-		F&C Portfolios Fund, Sicav, Luxembourg	8635
wampach	8610	F.J.F., S.à r.l., Koerich	8638
Codemalux S.A., Kayl	8621	Facultates Consulting, S.à r.l., Luxembourg	8622
Columbus Holding S.A., Luxembourg	8620	Facultates Consulting, S.à r.l., Luxembourg	8622
Columbus Holding S.A., Luxembourg	8621	FIAL International S.A., Luxembourg	8637
Comod, S.à r.l., Gonderange	8622	FIAL International S.A., Luxembourg	8637
Compagnie Florale Luxembourgeoise S.A., Luxem-		FIDpartner Luxembourg S.A., Luxembourg	8637
bourg	8622	Fidilux S.A., Luxembourg	8632
Concalux, S.à r.l., Luxembourg	8622	Finance Organizations S.A., Luxembourg	8639
Concalux, S.à r.l., Luxembourg	8622	Finance Organizations S.A., Luxembourg	8640
Coromandel S.A., Luxembourg	8628	Financière Cavok S.A., Luxembourg	8631
Cosman S.A. Luxembourg	8623	Financière des Trois Rois S.A. Luxembourg	8637

Firanlux S.A., Luxembourg	8638	Malerfachbetrieb Clemens, G.m.b.H., Echternach	8614
Firanlux S.A., Luxembourg	8638	Mondial Pericar S.A., Rombach	8601
Firanlux S.A., Luxembourg	8638	Novum Stairs & Railings S.A., Heinerscheid	8599
For West S.A., Luxembourg	8639	Peinture Hubert Père et Fils, S.à r.l., Berdorf	8614
Fourrures Scheitler, S.à r.l., Mamer	8639	Peinture Putz, S.à r.l., Diekirch	8597
FP Global Emerging Sicav, Luxembourg	8594	S.C.L., Société de Consultance Luxembourgeoise,	
Friture du Parking, S.à r.l., Echternach	8609	S.à r.l., Wiltz	8598
Gambier Holding S.A., Luxembourg	8640	S.C.L., Société de Consultance Luxembourgeoise,	
Gesslott, S.à r.l., Doncols	8617	S.à r.l., Wiltz	8599
GIS-Europe, G.m.b.H., Echternach	8614	S.C.L., Société de Consultance Luxembourgeoise,	
Grand Garage Paul Wengler, S.à r.l., Ettelbruck	8606	S.à r.l., Wiltz	8599
Graphilux, S.à r.l., Luxembourg	8594	Salon Contour, S.à r.l., Echternach	8611
H.T.V., G.m.b.H., Echternach	8617	SOC.I.DIS., Société Internationale de Distribution	
(Romain) Heirens, S.à r.l., Gilsdorf	8609	S.A., Rombach/Martelange	8599
Hôtel Regine, S.à r.l., Echternach	8600	Sodima, S.à r.l., Luxembourg	8602
Hôtel Regine, S.à r.l., Echternach	8600	Sofadimode, S.à r.l., Echternach	8611
International Mansions S.A., Luxembourg	8635	Station Sanchis, S.à r.l., Niederfeulen	8606
International Mansions S.A., Luxembourg	8635	Stock-Car Club Pink Cars, Grevenmacher	8606
International Mansions S.A., Luxembourg	8635	Stone Trade S.A., Marnach	8603
Kolo Trade, S.à r.l., Echternach	8597	Toit-Caout S.A., Marnach	8595
LS-Invest Holding A.G., Beaufort	8597	Transports Jean Kraus S.A., Troisvierges	8597
Lux-Tradico S.A., Ospern	8606		
* •			

FP GLOBAL EMERGING, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.335.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

Pour FP GLOBAL EMERGING, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(58536/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

GRAPHILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Contrat de cession de parts sociales

Par la présente,

Madame Annie Yvonne Nerrault, pédicure, épouse de Monsieur Robert André Guerin, demeurant à Etrapagny dans l'Eure en France, 11, rue du 30 Novembre,

déclare céder à:

Monsieur Pierre Roger Nerrault, reprographe, demeurant à F-57100 Thionville, 86, route de Guentrange,

une action de la société GRAPHILUX, S.à r.l., établie et ayant son siège social 52, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, créée en date du 30 janvier 1992 par-devant le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster.

La cession est faite irrévocablement au prix nominal de 5.000,- LUF l'action (cinq mille).

Le prix d'achat de 5.000,- LUF a été payé au comptant dont quittance est donnée par les présentes.

Le transfert de une (1) action a eu lieu par les signatures de la présente cession.

Les soussignées autorisent le gérant à procéder aux inscriptions nécessaires au registre de commerce des actionnaires ainsi qu'aux publications y relatives.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour copie conforme / Certified True Copy

A. Nerrault / P. Nerrault

Le Cédant / Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58547/256/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

TOIT-CAOUT S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu

- 1.- Monsieur Luc Struyf, commerçant, demeurant à B-2930 Brasschaat, Brechtsebaan 34, Belgique.
- 2.- Monsieur Daniël Leys, expert-comptable, demeurant à Thomas Greshamstraat 37, B-2030 Anvers, Belgique.

Lequels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TOIT-CAOUT S.A.
- Art. 2. La durée de la société est illimitée.
- Art. 3. Le siège de la société est établi à Marnach.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'entreprise de travaux de toiture, de travaux de démolition et de travaux d'étanchiété de biens meubles et immeubles.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts ou la participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à des entreprises ayant un objet similaire au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

La société peut exercer ses activités et créer des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

- Art. 6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.
- Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

- Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de septembre à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à designer par les avis de convocation.
 - Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 13. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1 Monsieur Luc Struyf, prénommé, quatre-vingt-dix actions	90
2 Monsieur Daniël Leys, prénommé, dix actions	10
Total: cent actions	100

Les actions ainsi souscrites ont été libérées en numéraire, à concurrence de 25%, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent a la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007:

- 1.- Monsieur Luc Struyf, prénommé.
- 2.- Monsieur Daniël Leys, prénommé.
- 3.- Monsieur Kenny Struyf, sans état particulier, demeurant à Beukenlei, 5, B-2960 Brecht, Belgique.

Monsieur Luc Struyf, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

B.A.S.A., S.à r.l., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L.Struyf, D. Leys, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 130S, fol. 73, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001. (92595/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

J. Elvinger.

DAHM & DAHM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6665 Herborn, 11, Haaptstrooss.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2001.

H. Beck.

(92558/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 septembre 2001.

LS-INVEST HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 16, Cité Altburg. R. C. Diekirch B 5.107.

Le bilan de 2000, enregistré à Diekirch, le 16 août 2001, vol. 268, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 septembre 2001.

Signature.

(92571/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 septembre 2001.

PEINTURE PUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé. R. C. Diekirch B 2.097.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 4 septembre 2001 à 11.00 heures

Nomination d'un administrateur-délégué et pouvoir de signature

L'assemblée générale extraordinaire attribue la fonction d'administrateur-délégué avec cosignature obligatoire à Monsieur Georges Putz, maître peintre, demeurant à L-9221 Diekirch, 168, rue Clairefontaine.

Diekirch, le 4 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2001, vol. 268, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92574/561/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

TRANSPORTS JEAN KRAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange. R. C. Diekirch B 1.228.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2001, vol. 268, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(92578/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

KOLO TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6475 Echternach, 11, Rabatt.

R. C. Diekirch B 4.319.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

(92593/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

EUROBOUNDER S.A., Société Anonyme, (anc. TORPEDO LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais. R. C. Diekirch B 4.071.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Diekirch, le 6 septembre 2001

Présents:

- a) Monsieur Ludo Meesen, chauffeur, demeurant à B-4690 Glons, 34, Clos St-Denis,
- b) Madame Agnes Timmermans, sans état particulier, demeurant à B-4690 Glons, 34, Clos St-Denis,
- c) la société à responsabilité limitée EURO CONSULTING OFFICE, S.à r.l., avec siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, ici représenté par Mathey Moons, gérant, demeurant à Clervaux, 2B, route d'Eselborn.

Ordre du jour:

- Nomination de l'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Les administrateurs, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, prennent à l'unanimité la résolution suivante:

En vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 juillet 2001, est nommé en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Ludo Meesen, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature ou bien par sa cosignature obligatoire pour tous les actes dans le cadre de cette gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal a été clos.

EURO CONSULTING OFFICE, S.à r.l. / L. Meesen / A. Timmermans Signature

Enregistré à Clervaux, le 10 septembre 2001, vol. 210, fol. 3, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

(92579/999/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

S.C.L., SOCIETE DE CONSULTANCE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 5, rue de la Gare. R. C. Diekirch B 4.376.

_

Procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue au siège de la société le 24 juillet 2001 à 14.30 heures

Présent:

Monsieur Daniel Gaudin associé unique: 500 parts sociales.

L'associé est habilité, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros.
- 2) Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés de leur capital en euros.
 - 3) Adaptation de l'article 6 des statuts.

Décisions

L'associé unique

décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros qui de cette manière est arrêté à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros;

décide d'augmenter le capital social de cent cinq virgule trente-deux (105,32) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros à douze mille cinq cents (12.500) euros par incorporation de réserves;

décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Wiltz, le 24 juillet 2001.

D. Gaudin

Associé unique

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2001, vol. 268, fol. 92, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92575/561/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

S.C.L., SOCIETE DE CONSULTANCE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 5, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.376.

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, le 21 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 402 du 25 juillet 1997; modifiée sous seing privé le 24 juillet 2001 non encore publié au Mémorial C.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001. (92576/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

S.C.L., SOCIETE DE CONSULTANCE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 5, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.376.

Le bilan au 3 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2001, vol. 268, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(92577/561/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

Versammlung des Verwaltungsrates vom 10. September 2001

Die Unterzeichneten des Verwaltungsrates der NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A. sind bei der heutigen Verwaltungsratssitzung zu folgendem Beschluss gekommen:

- Herr Markus Gillessen, Schlosser, wohnhaft in B-4760 Büllingen, 137, Krinkelt,

zum technischen Verwalter zu ernennen.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des technischen Verwalters bis zu einem Betrag von 25.000,-Euro verpflichtet und darüber hinaus durch die Kollektivunterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden und des technischen Verwalters rechtsgültig verpflichtet.

G. Heinzius / M. Backes / M. Gillessen / R. Kirchens

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2001, vol. 268, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): M. Felten.

(92614/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 2001.

SOC.I.DIS., SOCIETE INTERNATIONALE DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme. (anc. FISHES DELIGHT S.A.).

Siège social: Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 4.748.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Rombach en date du 3 avril 2001

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Perrée, domicilié à Durbuy, Lohéré 33.

Le président désigne comme secrétaire Mme Myriam Stoumont, domiciliée à Durbuy, Lohéré 33.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bossicard, demeurant B-6800 Libramont, rue de l'Ancienne Gare.

Tous les membres de la société sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que Monsieur Jean-Claude Perrée et Madame Myriam Stoumont détiennent, à eux deux 100% des actions de la société;
- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
- 2. Affectation du résultat de l'exercice.
- 3. Décharge de l'administrateur-délégué pour son mandat.
- 4. Divers.

Le point N° 1 est abordé:

A l'unanimité l'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000.

Le point N° 2 est abordé:

Le bilan au 31 décembre 2000 dégage une perte de 523.229,- LUF.

Le point N° 3 est abordé:

A l'unanimité l'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur-délégué pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Le point N° 4 est abordé:

Néant.

Liste de présence

Assemblée générale ordinaire du 3 avril 2001

Noms des actionnaires	Nombre de parts sociales	Signatures
Perrée Jean-Claude, Lohéré 33, B-6941 Tour-Durbuy	450	Signature
Stoumont Myriam, Lohéré 33, B-6941 Tour-Durbuy	50	Signature
	500	

J.-C. Perrée / M. Stoumont / P. Bossicard

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2001, vol. 268, fol. 94, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92582/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

HOTEL REGINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 53, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.325.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, volume 131S, folio 30, case 12, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée HOTEL REGINE, S.à r.l., avec siège social à L-6440 Echternach, 53, rue de la Gare, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1. Monsieur François Reuter, maître-hôtelier, demeurant à Echternach, deux cent quarante parts sociales. . . 240

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Madame Liliane Reuter-Schmit, prénommée, gérante pour la branche hôtelerie et la branche restauration,
- b) Monsieur Giuseppe Galizia, gérant de société, demeurant à Rosport, gérant pour la branche débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant dans sa branche.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

E. Schlesser.

(92580/227/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

HOTEL REGINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 53, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.325.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92581/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

MONDIAL PERICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 4.882.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, en date du 28 mai 2001

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Georges Perivolaris, demeurant à B-6043 Charleroi, rue du Vigneron 19.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Bossicard, demeurant B-6800 Libramont, rue de l'Ancienne Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Philipin, demeurant B-6810 Izel-Gare, rue du Bois Brûlé 8.

Tous les membres de la société sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et les membres de la société:
- qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présenté, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement;
- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
- 2. Affectation du résultat de l'exercice.
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000.
 - 4. Divers.

Le point N° 1 est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000.

Le point N° 2 est abordé:

Le bilan au 31 décembre 2000 dégage un bénéfice de 105.939,- LUF.

Il est décidé à l'unanimité de reporter ce résultat. L'affectation de 5% du résultat à la réserve légale sera effectuée en 2001.

Le point N° 3 est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Le point N° 4 est abordé:

Néant.

Liste de présence

Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2001

Noms des actionnaires	Nombre de parts sociales	Signatures
Perivolaris Georges, rue du Vigneron, 19, B-6043 Charleroi	1.246	Signature
SOFIROM S.A., route de Bigonville, 18, L-8832 Rombach	4	Signature
Total:	1.250	

G. Perivolaris / P. Bossicard / I. Philipin

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2001, vol. 268, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92583/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

ELDALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9556 Wiltz, 80, rue du Rocher.

R. C. Diekirch B 2.943.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 11 septembre 2001, vol. 172, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 septembre 2001.

Signature.

(92585/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

SODIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de Reine. R. C. Diekirch B 4.302.

L'an deux mille un, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

- 1.- La société anonyme UVENSIS S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, 24, de Castro Street Wickhams Cay 1, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques).
- 2.- La société anonyme QUESTINA S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, 24, de Castro Street Wickhams Cay 1, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, demeurant à L-7450 Lintgen, 14, route Principale, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SODIMA, S.à r.l. (R. C. Diekirch B numéro 4.302), avec siège social à L-6460 Echternach, 32, place du Marché, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 295 du 13 juin 1997.
- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Que les comparantes sub 1.- et 2.- sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-6460 Echternach, 32, place du Marché, à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt-deux mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Pranzetti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2001, vol. 515, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2001. I. Seckler.

(92584/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2001.

DISTRIBUTA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxemburg, 16, Val Sainte Croix. H. R. Luxemburg B 19.220.

Auszug aus der Ordentlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2001

Das Stammkapital von 15.510.000,- LUF wird ab dem 1. Januar 2001 wie folgt umgewandelt:

Umwandlungsfaktor (40,3399)

Das Stammkapital von 384.482,85 EUR ist eingeteilt in 1.034 Aktien ohne Nennwert.

Herr Markus Schürholz wird als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Herr Dr. Schneider scheidet aus dem Verwaltungsrat aus. Ihm wird für seine Tätigkeit Entlastung erteilt.

Luxembourg, den 27. Juni 2001.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Muller.

(58489/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

STONE TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- AMERICAN CONSULTING AND MANAGEMENT COMPANY, INC., ayant son siège social à 4921 Clear Creek Road, Las Vegas NV 89126, Etats-Unis.
 - 2.- DDK-TRUCKS NV, INC, ayant son siège social à 4921 Clear Creek Road, Las Vegas NV 89126, Etats-Unis.

Ici représentées par Monsieur Julien Vanhollebeke, employé, demeurant à B-8380 Zeebrugge, Zeedijk 6, Belgique, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: STONE TRADE S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Marnach. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou de la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts ou la participation sous quelque forme que ce soit, clans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet la location de biens meubles et immeubles et peut intervenir comme intermédiaire dans le commerce immobilier; l'achat, la vente et la location de tous genres de commerces immobiliers y compris tous fonds de commerces; l'achat, la vente en gros et en détail, l'import et l'export de pierres naturelles, ainsi que des produits céramiques, parquets mosaïques et la poterie. Elle peut agir comme bureau d'étude, d'organisation, de conseil et d'avis dans le domaine financier, commercial et social, le tout dans la limite de la législation luxembourgeoise et des autorisations administratives obtenues.

Elle a aussi pour objet la promotion de sociétés et toutes prestations de services administratifs et de secrétariat s'y rattachant et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout patrimoine social.

Art. 4. La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le montant du capital souscrit est de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non. Les sociétés peuvent faire partie du conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils pourront être nommés pour plus de six années sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désignera un président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'empêchement du Président, ou d'un Vice-Président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

- Art. 9. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procèdera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qui le remplace.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du President ou Conseil, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, un autre membre du conseil, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Art. 11. Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès verbaux sont signés par un administrateur et une personne à ce désignée par le Conseil.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition à l'exception de ceux qui sont réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société: faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagement financiers relatifs à ces opérations: recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire autoriser tous retraits et transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie; accorder toutes sûretés et compromis; créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée; renoncer à tout privilège, droit et hypothèque, actions résolutoires et droits réels, accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelque nature qu'ils soient; accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tout compromis en toute matière dans l'intérêt de la société.

Art. 12. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions. Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, le société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Titre IV.- Assemblées générales

- **Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année, le deuxième lundi du mois de septembre à 9.00 heures et pour la première fois en 2002, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.
- **Art. 15.** Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocations préalables.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.

Art. 16. L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au commissaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Titre V.- Année sociale

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre. Le premier exercice toutefois commencera le jour de la constitution de la société pour prendre fin le trente et un décembre 2001.

Chaque année, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

- Art. 18. L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par un vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.
- Art. 19. L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital souscrit. L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

Titre VI.- Généralités

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications ultérieures, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1 AMERICAN CONSULTING AND MANAGEMENT COMPANY INC., prédésignée, cinquante actions	50
2 DDK-TRUCKS NV, INC., prédésignée, cinquante actions	50
Total contractions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs pour la durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006:

- 1.- Monsieur Willy De Rijck, employé, demeurant à B-2310 Rijkevorsel (Belgique), Senator Coolsdreef 5.
- 2.- AMERICAN CONSULTING AND MANAGEMENT COMPANY INC., prédésignée.
- 3.- Monsieur Julien Vanhollebeke, employé, demeurant à B-8380 Zeebruge, Zeedijk 6, Belgique.

Deuxième résolution

L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

A ce sujet, l'assemblée décide de nommer Monsieur Julien Vanhollebeke, prénommé, comme administrateur-délégué.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes pour la durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006:

Monsieur Elio Memola, demeurant à L-9065 Ettelbruck, 21, rue Abbé Henri Muller.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue de Marbourg, L-9764 Marnach.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Van-Hollebeke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 130S, fol. 72, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001.

J. Elvinger.

(92596/211/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

LUX-TRADICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8540 Ospern, 14, An der Oicht.

R. C. Diekirch B 5.697.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 13 septembre 2001, vol. 137, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

Signature.

(92594/773/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

STATION SANCHIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 78, rue Dudley Yves.

R. C. Diekirch B 4.650.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 septembre 2001.

(92597/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

GRAND GARAGE PAUL WENGLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 32-36, avenue des Alliés.

R. C. Diekirch B 235.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 septembre 2001.

P. Wengler.

(92598/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

STOCK-CAR CLUB PINK CARS GREVENMACHER

Gesellschaftssitz: L-6782 Grevenmacher, 13, rue Syr.

STATUTEN

1) Benennung - Sitz - Nutzen und Ziele.

Art.1. Der Club ohne einträglichen Gewinn, trägt den Namen Stock-Car Club Pink Cars.

Diese Benennung ist gültig in jeder Sprache.

Art. 2. Der soziale Sitz befindet sich in Grevenmacher:

Passeri-Nies 13, rue Syr L-6782 Grevenmacher.

Art. 3. Die Dauer des Clubs ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Club ist politisch neutral.

Der Respekt von Tradition, Kameradschaft und eine kultivierte Atmosphäre ist das oberste Gebot.

Art. 5. Das Ziel des Clubs, ist es eine gewisse Anzahl von Sportsfreunden zusammen zu gruppieren, die Sportswettbewerbe machen wollen.

Während den Stock-Car Rennen sind die Mitglieder gebeten, den Vorschriften treu zu sein und jede Übertretung der Gesetze zu vermeiden.

2) Mitglieder.

- Art. 6. Der Club besteht aus mindestens fünf Personen.
- Art. 7. Um dem Club als aktives Mitglied beitreten zu können muß man den Kriterien des Vorstandes und den internen Bestimmungen des Clubs entsprechen.

- Art. 8. Der Club besteht aus verschiedenen Kategorien von Mitgliedern.
- A) Der Vorstand: allein ihre Mitglieder haben Wahlrecht und diese werden in der Generalversammlung gewählt. Die Mitglieder des Vorstandes sind wiederwählbar.
- B) Die Piloten und andere tätigen Mitglieder: sie haben nur eine beratende Wahlstimme in allen Vorstandssitzungen, wo diese letzlich nach der Mehrzahl von deren Wahlstimmen beschließt.
- C) Der Ehrenpresident: er wird auf unbestimmte Zeit in der Generalversammlung gewählt und er hat nur Stimmrecht in den Generalversammlungen.
- Art. 9. Alle Minderjährigen müssen ein Zertifikat von ihren Eltern oder ihrem Vormund mitbringen, wo diese Verantwortungsperson bestätigt daß der Minderjährige dem Club beitreten kann, bis zur Großjährigkeit und zu ihren Gefahren und Wagnissen.
 - Art. 10. Die Eigenschaft als Mitglied verliert man:
 - A) bei eigener Abdankung
- B) bei Ausschließung des Vorstandes, wegen Tätigkeit gegen die Interessen des Clubs, aber der Vorstand darf kein Vorstandsmitglied mit einer tragenden Rolle (d.h.: President, Vize-President, Sekretär, Kassierer) ausschließen.

Eine solche Ausschließung darf nur in einer Außerordentlichen Generalversammlung geregelt werden.

Art. 11. Die Austrittsmitglieder oder Ausgeschlossenen, müssen alle auf ihren Namen ausgestellten Dokumente und sonstiges Eigentum des Clubs zurückgeben.

3) Einnahmen und Ausgaben.

- Art. 12. Das Budget des Clubs besteht aus:
- A) Organisationen von Stock-Car Rennen und anderen öffentlichen Manifestationen.
- B) Bale, Loterie, usw.
- C) Jahresbeiträge der Mitglieder.
- D) Und anderen Gewinneinnahmen, durch die der Club profitieren kann, gemäß dem Gesetz und seinen Statuten.
- Art. 13. Der Jahresbeitrag wird in der Generalversammlung für das darauffolgende Jahr festgesetzt und ist bis zum festgesetzten Datum zu begleichen.
 - Art. 14. All dieses Geld steht dem Club zur Verfügung um die anfallenden Unkosten zu decken.

4) Versammlungen.

- Art. 15. Alle Mitglieder bezeichnet unter Art. 8a) und 8b) bilden die Generalversammlung.
- Art. 16. Die Generalversammlung wird einmal im Jahr nach dem Championat einberufen. Sie bestätigt ihre Zustimmung für die Administrative und Finanzielle Verwaltung. Die Vorstandsmitglieder und 2 Rechnungsführer sind von allen Mitgliedern des Clubs gewählt durch Geheimwahl bei der Mehrzahl der Stimmen.
- Art. 17. Die Entscheidungen in der Generalversammlung oder Vorstandssitzung werden auf Grund der Mehrzahl der Stimmen genommen.

Die Ausschließungen und Ernennungen werden ausgeführt durch Geheimwahlen und dann bei der Mehrzahl der Stimmen entschieden.

Art. 18. Eine außergewöhnliche Generalversammlung wird dann einberufen, wenn die Mehrzahl des Vorstandes es für nötig hält.

Die Anfrage bezüglich dieser Versammlung von Mitgliedern des Clubs muß, per Einschreibebrief an den Präsidenten des Clubs gesendet werden.

Der Wille seine Beweggründe zu kommentieren sind ihm überlassen.

Art. 19. Die Vorladung für die Generalversammlung, wird per Brief gesendet.

5) Verwaltung.

- Art. 20. Die Verwaltung des Clubs wird durch einen Vorstand ausgeführt.
- Art. 21. Der Vorstand vertritt den Club in allen Themen, führt alle Rechtsgeschäfte und nimmt alle Anordnungen im Interesse des Clubs.

Er kann seine Vollmacht aber auch in Rechtsgeschäften an eine oder mehrere Personen übertragen

Art. 22. Die Generalversammlung verfährt bei der Ernennung, durch eine Geheimwahl und mit der Mehrzahl der Stimmen.

Durch die folgenden Beweggründe nach den Statuten steht der Vorstand für zwei Jahre wie folgt:

Präsident: Passeri Robertino
Vizepräsident: Müller Armand
Kassenwart: Heinen Joël
Sekretär: Hammes Johny

Beisitzende: Passeri Gaby, Ostrovski Dan, Müller Toni

- Art. 23. Im Falle einer Abdankung eines Vorstandsmitgliedes,wird ein Stellvertreter, vom restlichen Vorstand ernannt.
 - Art. 24. Alle Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar.

- Art. 25. Die administrativen und finanziellen Dokumente die, die Verantwortung des Clubs verbürgen müssen zwei Unterschriften tragen
 - A) die des Präsidenten oder Vizepräsidenten
 - B) die des Sekretärs
 - C) oder durch eine Vollmacht derselbigen
 - Art. 26. Die Finanziellen Dokumente müssen zwei von den drei oben genannten Unterschriften tragen.

6) Verschiedenes.

- Art. 27. Es ist allen Piloten unseres Clubs untersagt, sich an anderen Autorennen zu beteiligen ohne die Erlaubnis des Vorstandes.
 - Art. 28. Das Verrechnungsjahr stimmt mit dem Kalender überein. (01.01. 31.12.)
- Art. 29. Der Vorstand muss jedes Jahr der Generalversammlung, ein Rechenschaftsbericht vom Finanzbudget und vom nächsten Rechnungsjahr vorlegen.
- Art. 30. Die Auflösung des Clubs kann nur durch eine Generalversammlung bestehend aus 80% von allen Mitgliedern bestimmt werden.
 - Art. 31. Jeder Pilot fährt zu seinen eigenen Gefahren und Wagnissen.

Für keinen Unfall der einem Mitglied vom Club geschieht, kann man Ersatzanspruch bei der Föderation, beim Club oder anderen Bewerbern einlegen.

- Art. 32. Bei einer Auflösung des Clubs übt der letzte tätige Vorstand, die Abwicklungsrechnungen aus und vermacht diese Eingaben einem Wohltätigkeitsbüro in Grevenmacher.
 - Art. 33. Für alle außergewöhnliche und außerordentliche Fälle, hat der Vorstand die Mehrzahl Entscheidung.

Grevenmacher, den 15. Januar 2001.

Ville de Grevenmacher

Le soussigné bourgmestre de la Ville de Grevenmacher certifie par la présente que les statuts modifiés du STOCK-CAR CLUB PINK CARS GREVENMACHER du 15 janvier 2001 ont été déposés aux archives de la Ville de Grevenmacher.

Grevenmacher, le 26 janvier 2001

R. Stahl

Le Bourgmestre

Vorstand für 2001 und 2002

Liste der Mitglieder des neuen Vorstands.

Präsident: Passeri Robertino 34, rue Basse, L-6670 Mertert Vicepräsident: Müller Armand 8, Enneschtgaas, L-6230 Besch Kassenwart: Heinen Joël 8b, Kelterbierg, L-6830 Berbourg Sekretär: Hammes Johny 4, rue des Vignes, L-5431 Lenningen

Beisitzende: Passeri Gaby 34, rue Basse, L-6670 Mertert

Müller Toni 10, Enneschtgaas, L-6230 Besch

Ostrovski Dan 3, route d'Echternach, L-6850 Manternach

Lenningen, den 15. Januar 2001.

Der Vorstand

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58429/999/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

BEGONIA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 29.307.

Avec effet au 14 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Pour BEGONIA S.A. HOLDING

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58456/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

ROMAIN HEIRENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.

R. C. Diekirch B 2.586.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92599/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

ERNSTER-MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9353 Bettendorf, 12, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.036.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92600/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

ERNSTER-MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9353 Bettendorf, 12, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.036.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

(92601/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

FRITURE DU PARKING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 26, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 4.580.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92602/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

AUSTRIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.279.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 12 septembre 2001, que la société CORPORATE COUNSE-LORS LTD, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola aux lles Vierges Britanniques, la société COR-PORATE MANAGEMENT CORP, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola aux lles Vierges Britanniques et la société CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola aux lles Vierges Britanniques ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 12 septembre 2001 que Monsieur Lex Benoy, réviseur d'Entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG a dénoncé par lettre datée du 3 septembre 2001 tout office de domiciliation de ladite société, avec préavis de huit jours.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001. BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58447/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

AUSTRIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.279.

C. Luxcilibourg B 3 i

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 29 décembre 1997 entre:

Société domiciliée: AUSTRIA INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugèune Ruppert

L-2453 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 34.279

et

Domiciliataire: BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 53.097

a pris fin avec effet au 12 septembre 2001.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58448/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

BELAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 51.588.

Avec effet au 14 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Pour BELAMO HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58457/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CLOTURES-AUTOMATISATION-SURVEILLANCE, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 5.063.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92603/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

BELMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 12.274.

Avec effet au 14 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Pour BELMA S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58458/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

EQUIPROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Diekirch B 4.534.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92604/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

EXPLOSIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 1.940.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92605/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

SOFADIMODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 11A, rue de la Sûre.

R. C. Diekirch B 5.444.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92606/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

SALON CONTOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

R. C. Diekirch B 5.286.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92607/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

BI-SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 48, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 73.764.

L'an deux mille un, le six septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Patrick-Pascal Schmit, technicien, demeurant à L-9633 Baschleiden 2, rue Saint Hubert,

agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée BI-SOLUTIONS, S.à r. l., avec siège social à Capellen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial Recueil C N° 253 du 4 avril 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 73.764.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter sa décision de transférer le siège social de la société de L- 8314 Capellen à L-8383 Koerich 48, rue Principale.

En conséquence de cette décision l'article 4 des statuts se trouve modifié comme suit:

«Art. 4. Le siège social est établi à L-8383 Koerich. »

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire.

Signé: P. Schmit - J. P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 131S, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

J..P. Hencks.

(58460/216/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

BI-SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 48, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 73.764.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(58461/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 80.572.

In the year two thousand one, on the twentieth day of August.

Before Us, Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an extraordinary general meeting of AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the «Company») incorporated on 29 December 2000 by a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, not yet published in the Mémorial Recueil C.

The extraordinary general meeting of partners was opened by Maître Lynn Spielmann, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman and appointing Maître Carole Lacroix, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. The meeting appoints as scrutiniser Maître Samia Rabia, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet which, having been signed by the proxy representing the sole partner and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxy.

The chairman declares and requests the notary to declare that:

- I.- According to the attendance sheet, the sole partner representing the full amount of the corporate capital of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) is validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.
 - II.- The agenda of the meeting is following:
 - 1. Amendment of article 12 of the Statutes of the Company.
 - 2. Any other business.
- III.- The meeting of the partners having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken the following resolution:

Single resolution

The general meeting decides to amend Article 12 of the Statutes of the Company to give it the following wording: «The Corporation shall be managed by a board of managers composed of at least three managers who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandate.

The general meeting of members has a discretionary power to remove the managers ad nutum.

Cost

The expenses, costs, fees, and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately thirty thousand Luxembourg Francs (LUF 30,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt août.

Par-devant Nous, Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg- Bonnevoie.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. (ciaprès la «Société»), constituée le 29 décembre 2000 par acte notarié passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, non encore publié au Mémorial Recueil C.

L'assemblée est ouverte à par Maître Lynn Spielmann, avocat, demeurant à Luxembourg agissant en sa qualité de président.

Le président désigne comme secrétaire Maître Carole Lacroix, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des associés désigne comme scrutateur Maître Samia Rabia, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par le mandataire représentant l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Conformément à la liste de présence, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) est dûment représenté à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.
 - II.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
 - 1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société.
 - 2. Divers

III.- L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

L'assemblée des associés dispose d'un pouvoir discrétionnaire aux fins de révoquer les gérants ad nutum.»

Frais et évaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

En foi de quoi, nous notaire instrumentaire, avons signé le présent document à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Spielmann, Lacroix, Rabia, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 131S, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 septembre 2001.

T. Metzler.

(58450/222/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 80.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 septembre 2001.

T. Metzler.

(58451/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CAE EUROCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 70.621.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(58464/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

PEINTURE HUBERT PERE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6551 Berdorf, 18, rue de Consdorf.

R. C. Diekirch B 5.083.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92608/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

GIS-EUROPE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Diekirch B 3.030.

Le bilan au 22 octobre 1999, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

ignatu

(92609/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

MALERFACHBETRIEB CLEMENS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R. C. Diekirch B 4.605.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92610/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

CHAUSSURES MERLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6492 Echternach, 35, rue Thoull.

R. C. Diekirch B 5.089.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92611/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

BAAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 53.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 3 août 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 25.096.000,- en EUR 622.113,59, avec effet comptable au 1er janvier 2001.
 - 2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 25.096 actions existantes de la société.
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 5.286,41 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 622.113,59 à celui de EUR 627.400,00 par incorporation au capital social d'une partie des bénéfices disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'Assemblée décide de remplacer les vingt-cinq mille quatre-vingt-seize (25.096) actions existantes sans expression de valeur nominale par vingt-cinq mille quatre-vingt-seize (25.096) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires éventuels.
- 5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur

«Le capital social souscrit est fixé à six vingt-sept mille quatre cents Euros (EUR 627.400,00), représenté par vingt-cinq mille quatre-vingt-seize (25.096) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

BAAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58453/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

BH CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse. R. C. Luxembourg B 75.190.

L'an deux mille un, le quatre septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Mahmoud Derguiani, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Bertrand Petat, administrateur-délégué de la société anonyme BH CONSULTING S.A., avec siège à Eschsur-Alzette, R.C. B N°75.190, constituée suivant acte notarié du 17 février 2000, publié au Mémorial C N°430 du 16 juin 2000, en vertu d'une décision du conseil d'administration du 26 avril 2001, annexée au présent acte.

Lequel comparant a déclaré au notaire vouloir transférer le siège social de la prédite société d'Esch-sur-Alzette à Clemency (l'adresse du siège est L-4963 Clemency, 5A, rue Basse), et de modifier l'article 1er 2e alinéa comme suit:

Art. 1er. Alinéa 2. Le siège de la société est établi à Clemency.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Derguiani, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2001, vol. 872, fol. 3, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pétange, le 10 septembre 2001

G. d'Huart.

(58459/207/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CARYNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 58.674.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 août 2001 au siège social

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001/2002 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Mauro Iguera, dirigeant d'entreprise, demeurant à Genova (Italie), président;

Marco Risso, dirigeant d'entreprise, demeurant à Genova (Italie), administrateur-délégué;

Giovanni Paolo Risso, agent maritime, demeurant à Genova (Italie), administrateur-délégué;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

CARYNS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58469/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 8.918.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

(58474/260/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 8.918.

Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on 31 August 2001 at the registered office

1. Opening of the Meeting

Marc Pecquet opened the meeting. The list of presence attached hereto was signed by the proxy-holder(s). It was noted that the capital of the company was intirely represented and that the meeting had thus been legally convened.

The meeting appointed Marc Pecquet as chairman of the annual general meeting, Kunal Parkash and Valérie Nodinot as Tellers. The Chairman called Fabrice Blondé to act as Secretary.

The Chairman reminded that as of 1st January, 2001, CITIBANK INTERNATIONAL PLC has become the sole shareholder of CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A., CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A. has been put into liquidation, all its assets and liabilities have been transferred to CITIBANK INTERNATIONAL PLC and CITIBANK INTERNATIONAL PLC has been appointed as liquidator of the company, thus replacing the former board of directors of the company.

Thereafter, the Chairman presented the agenda.

- 1. Approval of the report of the liquidator and of the report of the statutory auditors
- 2. Approval of financial statements for the year 2000
- 3. Allocation of profit
- 4. Discharge to the directors and the statutory auditors
- 5. Other Matters.

2. Report of the Liquidator

The report of the liquidator was presented and approved.

3. Report of the Statutory Auditors

The report of the Statutory Auditors was presented and approved.

4. Approval of Annual Accounts

The meeting approved the balance sheet and the profit and loss account for the accounting year 2000 as presented.

5. Allocation of Profit

Considering that as of 31st December, 2000 / 1st Januar, 2001, all assets and liabilities of the company have been transferred to CITIBANK INTERNATIONAL PLC, the profit for the year, i.e. 753,314,741 LUF, need not be allocated.

6. Discharge of the Board of Directors and to the Auditors

The meeting resolved to grant discharge from liability to the directors who were in charge until 31st December, 2000 and whose mandate has expired upon the liquidation of the company and the appointment of a liquidator.

The meeting further resolved to grant discharge from liability to the external independent auditors. The meeting notes that due to the liquidation of the company, there is no need for the external independent auditor to remain in office.

7. Other Business

There being no other item on the agenda, the Chairman closed the meeting.

M. Pecquet / F. Blondé / K. Parkash / V. Nodinot

Chairman / Secretary / Teller / Teller

Annual General Meeting of Shareholders held on 31 August 2001 at the registered office

Liste of Presence

Shareholder Proxy-holder Share holding Signature of Proxy-holder CITIBANK INTERNATIONAL PLC Marc Pecquet 896,000 shares Signature

896,000 shares

M. Pecquet / F. Blondé / K. Parkash / V. Nodinot

Chairman / Secretary / Teller / Teller

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58475/260/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

H.T.V., G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Diekirch B 4.211.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92612/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

GESSLOTT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, Bohey. R. C. Diekirch B 5.108.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(92613/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2001.

CENTER OF COMPETENCE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 78.574.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille un (2001), le 25 juin, à 11.30 heures, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme:

CENTER OF COMPETENCE CONSULTING S.A., tenue à son siège social à Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lutz Stephan, demeurant à Ville de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux ont été portées sur une liste des présences, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle liste des présences dressés par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présences, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le président de l'assemblée constate que l'assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- A. Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonction, Monsieur Zdenek Havelka.
- B. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Zdenek Havelka.

Monsieur le président de l'assemblée constate aussi que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocation d'usage, les associés tous présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des décisions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident après débat à l'unanimité de révoquer pour des raisons internes avec effet immédiat le commissaire aux comptes Zdenek Havelka, domicilié à:

13, Buergaass

L-6834 Biwer

Deuxième résolution

Les actionnaires votent à l'unanimité la nomination du nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Zdenek Havelka, soit Gisela Stephan-Ciepielewski, domicilié à:

4, rue Jean Engling

L-1466 Luxembourg

Sa mission commence dès ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.30 heures.

L. Stephan

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58471/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

BIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 60.696.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 11 juin 2001

- 1) En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 2.223.000,- en EUR 55.106,73.
 - 2) L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 2.223 actions existantes de la société.
- 3) L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 468,27 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 55.106,73 à celui de EUR 55.575,00 par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4) L'Assemblée décide de remplacer les deux mille deux cent vingt-trois (2.223) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux mille deux cent vingt-trois (2.223) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.
- 5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante.

«Le capital social souscrit est fixé à cinquante-cinq mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 55.575,-), représenté par deux mille deux cent vingt-trois (2.223) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

BIVER S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58462/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CAFE RESTAURANT WALDHAFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2712 Waldhaff, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 43.467.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(58465/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

C.B.P.I. S.A., COMPAGNIE BIOCHIMIQUE DES PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 31.497.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie à Luxembourg en date du 6 septembre 2001 a accepté la démission de trois administrateurs, Messrs. Bravetti, Del Bue et Sciorilli Borrelli. Elle a appelé aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
 - Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
 - Madame Nicole Thommes, employée privée, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
 - Madame Andrea Dany, employée privée, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2000. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58470/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CALLIGA, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 28 août 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 100.000.000,- en EUR 51.645,69.
- 2. L'Assemblée décide la supression de toute référence à la valeur nominale des 100 parts d'intérêts de la société et la modification des 100 parts d'intérêts de la Société en 100 parts d'intérêts sans valeur nominale.
- 3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cinquante et un mille six cent quarante-cinq virgule soixante-neuf Euros (EUR 51.645,69), représenté par cent (100) parts d'intérêts sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

CALLIGA

Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58466/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CAR LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R. C. Luxembourg B 73.938.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

(58468/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CLAIRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 69.720.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(58476/010/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

DYNAMICS RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 40.596.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2000

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Les mandats de MM Urbain Vandeurzen et Jan Leuridan ainsi que ceux des sociétés LMS BELGIUM B.v.b.a. et SOGE-CORE S.A. prenant fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000/2001.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000/2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58498/689/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CHABOT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 37.506.

_

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2001

Conseil d'Administration

- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Armand Distave, Conseiller Fiscal et Economique, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

L'Assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de convertir rétroactivement le capital en EUR pour le 1^{er} janvier 2001 et de supprimer la valeur nominale des actions de la façon suivante:

Conversion 10.000.000 LUF / (40,3399)

247.893.52

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58472/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

COLUMBUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 75.366.

L'an deux mille un, le seize août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Vincent Fritsch, avocat, Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme holding COLUMBUS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.366,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 14 août 2001.

Une copie du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1) La société anonyme holding COLUMBUS HOLDING S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 564 du 8 août 2000.
- 2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.
- 3) Conformément à l'article trois des statuts, le capital autorisé est fixé à un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.500.000,-) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 14 août 2001, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.400,-) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) à trente-cinq mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.400,-) par l'émission de cent quatre-vingts (180) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions, émises avec une prime d'émission globale de quarante-quatre mille six cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.600,-).

Le Conseil d'Administration a accepté la souscription reçue d'un nouveau souscripteur sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,- USD) faisant cinq mille quatre cents dollars des Etats-

Unis d'Amérique (5.400,- USD) pour le capital et quarante-quatre mille six cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (44.600,- USD) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3 (premier alinéa) Le capital social est fixé à trente-cinq mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.400,-) représenté par mille cent quatre-vingts (1.180) actions d'une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de LUF 60.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Fritsch et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 131S, fol. 6, case 6. – Reçu 22.058 francs.

Le Receveur ff (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

F. Baden.

(58479/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

COLUMBUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 75.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(58480/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CODEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3660 Kayl, 25, rue du Moulin. R. C. Luxembourg B 47.450.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

(58477/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

ENTREPRISE LEMOS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5962 Itzig, 5, Montée St Hubert.

R. C. Luxembourg B 54.989.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 18 juillet 2001

Les associés de l'ENTREPRISE LEMOS, S.à r.l., ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1er janvier 2001.

Le capital social de 500.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

12.394,68 Augmentation de capital par incorporation de réserves 105,32 12.500,00EUR

Le capital social de 12.500,- EUR est représenté par 500 parts sociales de 25,- EUR chacune, entièrement libérées en

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58502/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CONCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R. C. Luxembourg B 60.389.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

(58483/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CONCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R. C. Luxembourg B 60.389.

Tr. C. Edxembourg B 00.307.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

(58484/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

COMOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiehl.

R. C. Luxembourg B 17.381.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(58481/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

COMPAGNIE FLORALE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 42.373.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(58482/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FACULTATES CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(58512/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FACULTATES CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(58513/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

COSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 30.864.

_

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 août 2001

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 3 août 2001 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de Madame Anne Donnet, employée privée, demeurant en Belgique, de son poste d'administrateur de la société est acceptée
 - pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur
- Monsieur Michel Delain, employé privé, demeurant à Junglinster (Luxembourg) est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire
- le nouvel administrateur accepte son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003
- la démission de Monsieur Georges Mahnen, employé privé, demeurant à Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société est acceptée
 - pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur
- Monsieur Hervé Poncin, employé privé, demeurant en Belgique, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire
- le nouvel administrateur accepte son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003
- la démission de Monsieur Robert Elvinger, demeurant à Luxembourg, de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée
 - pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de commissaire aux comptes
- LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire
- le nouveau commissaire aux comptes accepte son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Muller.

(58486/503/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

DOXA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 45.826.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2001

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Fiscal et Economique, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Fernand Entringer, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Conversion du capital en Euro

Les actionnaires de la société ont décidé à l'unanimité de convertir rétroactivement le capital social en Euro pour le 1er janvier 2001.

Le capital est converti de la façon suivante:

- Conversion 30.000.000,- LUF/(40,3399) 743.680,58

Le capital de 743.680,58 est représenté par 3.000 actions sans valeur nominale.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(58496/503/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

D.L. PARTNERSHIP CHEVRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center. R. C. Luxembourg B 73.162.

L'an deux mille un, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de D.L. PARTNERSHIP CHEVRY S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 73.162, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 126 du 8 février 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 août 2000, publié au Mémorial C numéro 209 du 20 mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Augmentation de capital à concurrence de cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par incorporation de créances et souscription des onze mille neuf cents (11.900) actions nouvelles par les actionnaires existants.
- 2.- Fixation d'un capital autorisé d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) avec attribution des pouvoirs les plus larges au Conseil d'Administration, notamment, la possibilité de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.
 - 3.- Changement de la clôture de l'année sociale au 31 décembre et pour la première fois au 31 décembre 2001.
 - 4,- Changement de la date de l'A.G.O. au 1er lundi du mois de juin à 10.00 heures.
 - 5.- Modification afférente des articles 5,15 et 17 des statuts.
 - 6.- Divers
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à la concurrence de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par la création et l'émission de onze mille neuf cents (11.900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que les autres actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription de l'intégralité de ces onze mille neuf cents (11.900) actions nouvelles par Monsieur Quinten Dreesmann, administrateur de sociétés, demeurant à 2, Kent Yard, Rutland Gardens, Londres SW7 1 BP (Royaume-Uni).

Souscription - Paiement

Ensuite, Monsieur Quinten Dreesmann, préqualifié,

représenté par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg),

en vertu d'une procuration lui donnée à Londres (Royaume-Uni), le 9 août 2001, laquelle procuration, après avoir signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement,

déclare souscrire les onze mille neuf cents (11.900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et déclare libérer entièrement chaque action par apport en nature d'une créance, certaine, liquide et exigible, détenue contre la société D.L. PARTNERSHIP CHEVRY S.A., prédésignée.

Le souscripteur susmentionné déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été entièrement libérée et que la société dispose du montant de cent dixneuf mille euros (119.000, - EUR) dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant par un rapport daté du 9 août 2001 rédigé par Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1140 Luxembourg 47, route d'Arlon, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le rapport précité, qui sera annexé au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement, aboutit aux conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie

M. Jean-Marie Boden, Réviseur d'Entreprises» (Signature)».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital autorisé existant depuis le jour de la constitution de la société, à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et de donner les pouvoirs les plus larges au conseil d'administration de la société et notamment, la possibilité de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existantes, lors de chaque émission d'actions nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer l'Article 5 actuel des Statuts de la Société par l'Article 5 nouveau suivant de manière à refléter les augmentations du capital social souscrit et autorisés intervenues:

«Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2001, au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1er janvier de chaque année pour finir le 31 décembre de la même année.

Par dérogation à ce qui précède, l'assemblée décide que l'exercice social qui a déjà pris cours le 1^{er} juillet 2001 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2001 et que les exercices suivants courront du premier janvier de chaque année au 31 décembre de l'année suivante.

Sixième résolution

Suite au changement de la clôture de l'exercice social décidé ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre que l'assemblée générale annuelle statutaire de la société se tiendra à l'avenir le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cinquième et sixième résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que les articles quinze et dix-sept des statuts seront modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

«Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à cent mille francs luxembourgeois.

Pro Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR) est l'équivalent de quatre millions huit cent mille quatre cent quarante-huit francs luxembourgeois (4.800.448,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2001, vol. 861, fol. 64, case 9. – Reçu 48.005 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

(58490/239/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

D.L. PARTNERSHIP CHEVRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center. R. C. Luxembourg B 73.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(58491/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

D.L. PARTNERSHIP ELYSEE S.A., Société Anonyme, (anc. D.L. PARTNERSHIP PARADIS S.A.).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center. R. C. Luxembourg B 71.874.

L'an deux mille un, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de D.L. PARTNERSHIP PARADIS S.A, une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.874, constituée originairement sous la dénomination de VITRY S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 932 du 7 décembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 août 2000, publié au Mémorial C numéro 209 du 20 mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Augmentation de capital à concurrence de deux cent dix neuf mille euros (EUR 219.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par incorporation de créances et souscription des vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvelles par les actionnaires existants.
- 2.- Fixation d'un capital autorisé d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) avec attribution des pouvoirs les plus larges au Conseil d'Administration, notamment, la possibilité de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

- 3.- Changement de la dénomination de la société en D.L. PARTNERSHIP ELYSEE S.A.
- 4.- Modification afférente des articles 1 et 5 des statuts.
- 5.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à la concurrence de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par la création et l'émission de vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que les autres actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription de l'intégralité de ces vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvelles par Monsieur Quinten Dreesmann, administrateur de sociétés, demeurant à 2, Kent Yard, Rutland Gardens, Londres SW7 1BP (Royaume-Uni).

Souscription - Paiement

Ensuite, Monsieur Quinten Dreesmann, préqualifié,

- représenté par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg),

en vertu d'une procuration lui donnée à Londres (Royaume-Uni), le 9 août 2001, laquelle procuration, après avoir signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement,

déclare souscrire les vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et déclare libérer entièrement chaque action par apport en nature d'une créance, certaine, liquide et exigible, détenue contre la société D.L. PARTNERSHIP PARADIS S.A., prédésignée.

Le souscripteur susmentionné déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été entièrement libérée et que la société dispose du montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant par un rapport daté du 9 août 2001 rédigé par Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1140 Luxembourg 47, route d'Arlon, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le rapport précité, qui sera annexé au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement, aboutit aux conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

M. Jean-Marie Boden, Réviseur d'Entreprises (Signature)».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital autorisé existant depuis le jour de la constitution de la société, à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et de donner les pouvoirs les plus larges au conseil d'administration de la société et notamment, la possibilité de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existantes, lors de chaque émission d'actions nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer l'Article 5 actuel des Statuts de la Société par l'Article 5 nouveau suivant de manière à refléter les augmentations du capital social souscrit et autorisés intervenues:

«Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par vingtcinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2001, au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société de D.L. PARTNERSHIP PARADIS S.A., en celle de D.L. PARTNERSHIP ELYSEE S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la société afin de refléter ce changement. L'article premier des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée D.L. PARTNERSHIP ELYSEE S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Pro Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) est l'équivalent de huit millions huit cent trente-quatre mille quatre cent trente-huit francs luxembourgeois (8.834.438,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2001, vol. 861, fol. 64, case 10. – Reçu 88.344 francs.

Le Receveur (signé):Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(58492/239/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

D.L. PARTNERSHIP ELYSEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center. R. C. Luxembourg B 71.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(58493/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

COROMANDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 71.180.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 septembre 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg à partir de l'exercice 2001. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant
- 2. L'assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58485/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

CRECHE HAENSEL & GRETEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 44, boulevard Charles Simonis.

R. C. Luxembourg B 62.937.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

(58487/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

DREIVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 43.626.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

DREIVE HOLDING S.A.

Signatures

(58497/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (58501/202/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

ERDEC S.A., Société Anonyme, (anc. MARIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center. R. C. Luxembourg B 72.982.

L'an deux mille un, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MARIO HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.982, constituée suivant acte notarié du 3 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 98 du 28 janvier 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié du 16 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2.- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2001.
- 3.- Affectation du résultat.
- 4.- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 5.- Changement de la dénomination sociale de la société en ERDEC S.A.

- 6. Modification subséquente de l'article premier des statuts.
- 7.- Abandon avec effet rétroactif au 1er juillet 2001 du régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social général des participations financières.
 - 8.- Modifications afférentes des articles 2 et 15 des statuts.
 - 9.- Modification de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

- 10.- Changement du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 11.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de délibérer sur les points 1.- à 4.- inclus figurant à l'ordre du jour en dehors de la présente du notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la société de MARIO HOLDING S.A. en celle de ERDEC S.A. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article premier des statuts de la société afin de refléter ce changement. L'article premier, premier paragraphe des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Premier paragraphe. Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée ERDEC S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'abandonner, avec effet au 1^{er} juillet 2001 le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet social, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Quatrième résolution

Suite à cet abandon par la société du régime fiscal sur les sociétés holding, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier en conséquence quinze (15) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 15. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'actuel article six (6) des statuts de la société afin de lui fournir désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter avec effet immédiat la démission de tous les membres actuels du conseil d'administration et de l'actuel commissaire aux comptes de la société anciennement dénommée MARIO HOLDING S.A. et d'accorder à chacun d'eux pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Afin de remplacer tous les membres démissionnaires, tant qu'administrateurs que commissaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer, pour une durée de six (6) ans, les personnes et la société suivante aux fonctions de nouveaux administrateurs respectivement nouveau commissaire aux comptes:

- nouveaux administrateurs:

- 1.- Madame Ondine Anna Langford, sans profession, demeurant à F-75116 Paris, 4, rue Verdi.
- 2.- Monsieur Herbert William Langford, administrateur de sociétés, demeurant à F-75116 Paris, 4, rue Verdi.
- 3.- Monsieur Quinten Dreesmann, administrateur de sociétés, demeurant au 2, Kent Yard, Rutland Gardens, Londres SW7 1BP (Royaume-Uni).
 - nouveau commissaire aux comptes:

La société civile FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre que les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes présentement nommés se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la société, devant se tenir le deuxième vendredi du mois de novembre 2006. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2001, vol. 861, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(58503/239/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

ERDEC S.A., Société Anonyme,

(anc. MARIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center. R. C. Luxembourg B 72.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(58504/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 52.819.

Avec effet au 9 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Luxembourg, le 14 août 2001.

Pour ESTATE INVESTMENTS S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58505/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FINANCIERE CAVOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 74.849.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 63, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Signature.

(58523/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

EURONORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 48.655.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé en date du 31 mai 2001, de la société EURONORD S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48.655, constituée originairement sous la dénomination de E.T.M. NUMBER 12 (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte notarié du 2 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 517 du 10 décembre 1994 et dont la dénomination a été changée en celle de EURONORD S.A., suivant acte notarié du 6 août 1997, publié au Mémorial C numéro 630 du 11 novembre 1997:

- que le capital social souscrit originairement fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,-LUF) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) a été, conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, converti avec effet au 1^{er} janvier 2001, en euros (EUR) sur base du taux de conversion d'un Euro (1,- EUR)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), représentant dès-lors un capital social d'un montant de soixante-et-un mille neuf cent soixante-treize Euros et trente-huit cents (61.973,38 EUR);
- que le capital social ainsi converti a été augmenté à concurrence de vingt-six Euros et soixante-deux cents (26,62 EUR) pour le porter de son montant converti de soixante-et-un mille neuf cent soixante-treize Euros et trente-huit cents (61.973,38 EUR) à un montant de soixante-deux mille Euros (62.000,- EUR) par incorporation au capital d'une partie du résultat reporté à due concurrence, tout en se basant sur l'article 1er (1) de la prédite loi du 10 décembre 1998;
- que la valeur nominale de chacune des deux cents (200) actions et représentatives de l'entièreté du capital social a été fixé à trois cent dix Euros (310,- EUR);
- que suite à cette conversion et augmentation de capital, l'article cinq des statuts de la société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:
- Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille Euros (62.000,- EUR) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.»

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2001, vol. 320, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(58508/239/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

EURONORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 48.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2001.

I.I. Wagner.

(58509/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FIDILUX, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.314.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 16 juillet 2001

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de 31.000,- après prélèvement de 13,31 sur le résultat reporté pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Le nouveau capital autorisé sera de 371.840,29 représenté par 15.000 actions sans désignation de valeur nominale. Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58518/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

F&C PORTFOLIOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND).

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 25.570.

In the year two thousand and one, on the sixth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, (Grand Duchy of Luxembourg) acting in remplacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the «meeting») of FOREIGN & COLONIAL PORTFO-LIOS FUND (hereafter referred to as the «Company»), a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C. Luxembourg B 25.570), incorporated under the denomination of F&C NORTH AMERICAN MAJOR COMPANIES FUND by a notarial deed, on 27 February, 1987, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial»), of 4th April, 1987. The Articles of Incorporation have last been amended by notarial deed on 13th October, 1997, published in the Mémorial on 13th May 1998.

The meeting was presided by Ms Michèle Osweiler, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Antoine Meynial, legal officer, residing in Hesperange.

The meeting elected as scrutineer Mr Enrico Mela, relationship manager, residing in Kehlen.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state:

- I.- A first extraordinary general meeting convened for 23rd July 2001 could not deliberate validly on the items of the agenda for lack of quorum and had to be reconvened to the present date.
 - II.- That the agenda of this meeting is the following:
- 1. Amendment of the Company's name from presently FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND to F&C PORTFOLIOS FUND.
 - 2. Consequently, amendment of Article 1. of the Articles of Incorporation so as to read as follows:
- «Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of F&C PORT-FOLIOS FUND.»
- 3. Amendment of Article 23. of the Articles of Incorporation by deleting in point C. d) item (iii) reading as follows: «That all liabilities, whatever pool they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Corporation as a whole.»
- III.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represent shareholders, initialed ne varietur by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

- IV.- That the convening notice has been published:
- 1. in the Mémorial, on 3rd August and on 22nd August 2001;
- 2. in the Financial Times, on 6th August;
- 3. in the Luxemburger Wort, on 6th August and 22nd August 2001;
- 4. in the Tageblatt, on 6th August and on 22nd August 2001;
- 5. in the Bundesanzeiger, on 22nd August 2001, and

sent by mail on 22nd August 2001 to all registered shareholders to their address indicated in the Register of Shareholders of the Company.

V.- That it appears from the attendance list that out of the six million seven hundred twenty-two thousand six hundred and one (6,722,601) shares in issue, one hundred sixty-four thousand twenty-seven (164,027) shares are present or represented at the present meeting.

The present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company from presently FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND to F&C PORTFOLIOS FUND and consequently to amend Article 1 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of F&C PORT-FOLIOS FUND.»

Second resolution

The meeting decides to delete from Section C. d) of Article 23 of the Articles of Incorporation, the reference to «that all liabilities, whatever pool they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Corporation as a whole.»

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned Notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le six septembre

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND (ci-après la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B. 25.570), constituée sous la dénomination de F&C NORTH AMERICAN MAJOR COMPANIES FUND suivant acte notarié du 27 février 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 4 avril 1987. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 13 octobre 1997, publié au Mémorial du 13 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle Osweiler, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Antoine Meynial, legal officer, résidant à Hesperange.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Enrico Mela, relationship manager, résidant à Kehlen.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué le président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- Une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 23 juillet 2001 n'a pas pu délibérer valablement pour défaut de quorum et a dû être reconvoquée à la présente date.
 - II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Changement du nom de la Société de FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND en F&C PORTFOLIOS FUND.
 - 2. Par conséquent, changement de l'article 1er des statuts comme suit:
- «Art. 1 er. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de F&C PORT-FOLIOS FUND.»
- 3. Changement de l'article 23 des statuts en omettant sous la section C. d) la phrase: «(iii) Tous les engagements, quelque soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la Société toute entière, sauf accord contraire avec les créanciers:».
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent de la Société sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, le notaire soussigné ainsi que les mandataires restera annexée au présent d'acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur.

- IV.- L'avis de convocation a été publié:
- 1. au Mémorial, en date du 3 août et du 22 août 2001;
- 2. au Financial Times en date du 6 août;
- 3. au Luxemburger Wort en date du 6 août et 22 août 2001;
- 4. au Tageblatt en date du 6 août et du 22 août 2001;
- 5. au Bundesanzeiger, le 22 août 2001; et

envoyé aux actionnaires nominatifs par courrier le 22 août 2001 à l'adresse indiquée au registre des actionnaires de la Société.

- V.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les six millions sept cent vingt-deux mille six cent et une (6.722.601) actions en circulation, cent soixante-quatre mille vingt-sept (164.027) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.
- VI.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer telle que constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer le nom de la Société de FOREIGN & COLONIAL PORTFO-LIOS FUND en F&C PORTFOLIOS FUND et en conséquence, de modifier l'Article 1er des statuts comme suit:

«**Art. 1**er. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de F&C PORTFOLIOS FUND.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 23 des statuts de manière à omettre, sous la Section C. d), la phrase «(iii) Tous les engagements, quelque soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la Société toute entière, sauf accord contraire avec les créanciers;».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête des comparants, que le procès verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le présent acte est fait à Luxembourg à la date prémentionnée.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Osweiler, A. Meynial, E. Mela, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2001, vol. 861, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(58514/239/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

F&C PORTFOLIOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 25.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(58515/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

INTERNATIONAL MANSIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 49.338.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(58569/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

INTERNATIONAL MANSIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 49.338.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(58570/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

INTERNATIONAL MANSIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 49.338.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(58571/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

EUROCAPS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 65.351.

Le bilan au 31 décembre 2000, a été enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(58506/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

EURONAV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 20, rue de Hollerich. R. C. Luxembourg B 51.212.

Conseil d'Administration depuis l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 12 avril 2001

Membres du Conseil d'Administration:

M. Marc Saverys, Administrateur, Anvers

M. Patrick De Brabandere, Administrateur, Anvers

M. E. Michael Steimler, Administrateur, Londres

M. Patrick Molis, Administrateur, Paris

M. Nicolas Saverys, Administrateur, Anvers

M. Peter Raes, Administrateur, Anvers

Réviseurs d'entreprises:

KPMG AUDIT, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURONAV LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58507/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

EUROPINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 29.172.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(58510/560/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

EUROPINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 29.172.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 7 août 2001

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en avec effet au 1er juillet 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de 297.472,23. Le capital sera représenté par 12.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le nouveau capital autorisé sera de 1.239.467,62 représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale. Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58511/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.393.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 août 2001 a reconduit le mandat des organes sociaux pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 30 août 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58516/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31.393.

Le bilan au 31 décembre 2000 et le bilan consolidé de FIAL, FINANZIARIA INDUSTRIE ALTO LARIO SpA au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 79, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(58517/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FIDpartner LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.482.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 14 septembre 2001 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société et désormais situé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au lieu du 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

Pour FIDpartner LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 76, case 6. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58519/768/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FINANCIERE DES TROIS ROIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 39.032.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 septembre 2001 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs en place à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58524/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

F.J.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8388 Koerich, 6, Chemin de la Source.

R. C. Luxembourg B 73.494.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 13 septembre 2001, vol. 137, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Signature.

(58531/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FIRANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 76.855.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

(58528/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FIRANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 76.855.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 15 mai 2001 à 9.00 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- 1. Approbation des comptes au 31 décembre 2000.
- 2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.
- 3. Démissions de Messieurs Nourdine Cherif Messaoudi, Jacques Narbey et Jacques Korzilius de leurs postes d'Administrateurs et nomination des nouveaux Administrateurs:
 - Monsieur Marc Frederick, Agent d'assurances, demeurant à L-5892 Alzingen, 61, rue Jean Wolter.
 - Madame Corinne Chantereau, Comptable, demeurant à L-3376 Leudelange, 36 Op Hals.
 - Monsieur Philippe Chantereau, Expert-Comptable, demeurant à L-3376 Leudelange, 36 Op Hals.
- 4. Madame Corinne Chantereau a été nommée Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée Générale Annuelle de 2005.

5. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58529/642/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FIRANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R. C. Luxembourg B 76.855.

Réunion du Conseil d'Administration du 15 mai 2001

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Madame Corinne Chantereau aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58530/642/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FOR WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 59.012.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOR WEST S.A.

Signatures

(58532/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FOURRURES SCHEITLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.465.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 12 septembre 2001, vol. 133, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2001.

Signature.

(58533/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 14.354.

L'an deux mille un, le dix-sept août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, 21, rue Joseph Wester,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme FINANCE ORGANIZATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 17 août 2001.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1) La société anonyme FINANCE ORGANIZATIONS S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 22 novembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 287 du 21 décembre 1976 et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 200 du 16 mars 2001.
- 2) Le capital social de la société est actuellement fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.
- 3) Conformément à l'article trois des statuts, le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.
- Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.
- 4) En sa réunion du 17 août 2001, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à quatre cent mille euros (400.000,- EUR) par l'émission de six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration a admis la société anonyme TYRON FINANCIAL S.A., société de droits des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à la souscription des six cents (600) actions nouvelles que TYRON FINANCIAL S.A. a déclaré souscrire aux termes d'un bulletin de souscription daté du 14 août 2001 qui restera annexé aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription de la renonciation et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (190.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noullet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 131S, fol. 11, case 6. – Reçu 121.020 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

F. Baden.

(58521/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 14.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(58522/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

GAMBIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 57.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 31 juillet 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 1.540.000.000,- en EUR 795.343,62, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.
 - 2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 1.540 actions existantes de la société.
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 836,38 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 795.343,62 à celui de EUR 796.180,00 par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'Assemblée décide de remplacer mille cinq cent quarante (1.540) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille cinq cent quarante (1.540) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept Euros (EUR 517,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.
- 5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à sept cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt Euros (EUR 796.180,00), représenté par mille cinq cent quarante (1.540) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept Euros (EUR 517,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

GAMBIER HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58540/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange